

## Appel d'offres 2013

### Aide à la mise en place de réseaux d'investigateurs en région Bretagne

---

**Contexte de l'appel d'offres :** Le Programme Régional de Santé ambitionne de promouvoir des soins de qualité sur l'ensemble du territoire de santé breton. La recherche médicale peut contribuer à plusieurs titres à cet objectif, notamment en favorisant l'accès de la population aux thérapeutiques innovantes et en développant les axes de prévention vis à vis des pathologies pour lesquelles il existe une surmorbidity et/ou surmortalité bretonnes.

**Objectif de l'appel d'offres :** Il s'agit d'aider les cliniciens à se structurer en réseaux d'investigateurs dans le but d'accroître la réactivité et d'améliorer la lisibilité et la qualité de la région en matière de recherche clinique,

- en aidant à l'information sur les protocoles, notamment observationnels, et à la facilitation des inclusions

- pour ce qui concerne les pathologies suivantes inscrites au Projet Régional de Santé breton : la santé mentale (suicide, addictions...), les maladies liées au vieillissement (Alzheimer et affections apparentées...), les pathologies métaboliques chroniques (obésité, diabète...) et leurs retentissements d'organe ou d'appareil et les maladies génétiques surreprésentées en Bretagne.

Les actions du réseau pourront concerner la recherche sur la prévention, le dépistage, l'éducation thérapeutique, les soins primaires et/ou l'amélioration de la connaissance de la pathologie.

**Eligibilité à l'appel d'offres :** Tout groupe de médecins émanant d'au moins 3 des 8 territoires de santé bretons (cf carte en annexe) et désireux d'initier ou de développer un réseau d'investigateurs dédié à une pathologie d'organe ou d'appareil et pouvant faire état d'au moins un projet de recherche clinique déjà financé dans le cadre d'un appel d'offres national, interrégional ou régional. Le réseau pourra être constitué également d'investigateurs extérieurs à la Bretagne mais le coordinateur du réseau devra dépendre d'un établissement du territoire breton. Un même dossier ne pourra pas être présenté au présent appel d'offres et à l'appel d'offres GIRCI GRAND OUEST 2013.

**Montant :** L'appel d'offres est doté d'une enveloppe répartie sur 3 ans pour supporter

- des frais de personnels en charge d'animer le réseau, de développer des outils commun de gestion (base de données par exemple), d'effectuer des saisies de dossiers sur place...
- des frais d'équipement et de fonctionnement.

Si le réseau a une envergure extra régionale, les crédits devront être utilisés pour des dépenses effectués par les établissements bretons. Les dépenses de personnels représenteront au moins 80% de l'enveloppe attribuée. Cette enveloppe ne sera pas pérenne au-delà de 3 ans.

Les dotations par projet seront réparties de la manière suivante :

Année 2013 : 30.000 euros

Année 2014 : 30.000 euros à la condition qu'un nouveau projet ait été soumis et accepté à un appel d'offres national, régional ou local en 2013 / 2014 par le réseau

Année 2015 : 30.000 euros à la condition qu'un nouveau projet ait été soumis et accepté à un appel d'offres national, régional ou local en 2014 / 2015 par le réseau

## Appel d'offres 2013

### Aide à la mise en place de réseaux d'investigateurs en région Bretagne

---

**Instruction :** L'ARS Bretagne confie la gestion opérationnelle de cet appel d'offres au Groupement Interrégional de recherche clinique et d'Innovation Grand Ouest (GIRCI GO).

Les projets seront analysés par un jury constitué de membres du conseil d'orientation stratégique (COS) et de la commission d'évaluation scientifique (CES) du GIRCI GO. La grille d'évaluation est fournie en annexe du dossier de demande, lequel est disponible sur le site du GIRCI Grand Ouest.

**Modalités de soumission :** Le dossier de candidature vierge (format Word) peut être téléchargé sur le site [www.girci-go.org](http://www.girci-go.org) menu Les appels d'offres / rubrique Autres appels d'offres.

Le porteur du projet fait connaître son intention de déposer un projet le plus tôt possible à sa Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI) référente. Les contacts sont listés dans le dossier de candidature. La coordination du GIRCI GO ne recevra pas de dossier de candidature directement transmis par le porteur de projet ou non validé par une DRCI.

Le porteur du projet dépose son projet par voie électronique à sa DRCI référente pour le 30 juin 2013 dernier délai.

Les DRCI transmettent les dossiers par courrier électronique à [contact@girci-go.org](mailto:contact@girci-go.org) copie [albin.laruelle@chu-rennes.fr](mailto:albin.laruelle@chu-rennes.fr) sous **format pdf** avec toutes les annexes jointes au corps du dossier (un seul fichier est transmis) le 15 juillet 2013 dernier délai. Le nom du fichier « dossier de candidature » est composé comme suit : Ville de la DRCI \_NOM du porteur de projet\_AOARSRESEAU2013.pdf (Ex : RENNES\_\_DUPONT\_AOARSRESEAU2013.pdf)

**Calendrier.** L'appel d'offre est lancé le 30 avril 2013 avec le calendrier suivant :

- 30 juin 2013 : dépôt des projets auprès des DRCI référentes
- 15 juillet 2013: transmission des projets par les DRCI au GIRCI Grand Ouest
- octobre 2013 : réunion du jury constitué par le GIRCI GO et d'un représentant de l'ARS Bretagne
- octobre 2013 : communication aux candidats par l'ARS Bretagne du résultat de l'Appel d'Offres
- décembre 2013 : signature des conventions avec l'ARS Bretagne pour mise à disposition des crédits
- décembre 2014 : dépôt d'un relevé des actions entreprises
- décembre 2015 : dépôt d'un relevé des actions entreprises

## Appel d'offres 2013

### Aide à la mise en place de réseaux d'investigateurs en région Bretagne



<http://www.ars.bretagne.sante.fr/Territoires-de-sante.127133.0.html>